

# Facebook accusé d'être « trop social »

Facebook est une nouvelle fois en procès. Jugeant le site « trop social », cinq utilisateurs ont décidé d'attaquer le célèbre réseau social en justice. Une plainte a été déposée lundi 17 août en Californie, accusant la plate-forme de réseautage de **diffuser des données personnelles**, sans que les principaux intéressés puissent les contrôler.

Facebook répond que cette plainte est infondée et n'hésitera pas à **livrer une bataille juridique**. Parmi les plaignants, une femme inscrite depuis les prémices du fameux réseau qui n'était alors qu'un trombinoscope d'anciens étudiants. Il permettait aux amis d'université de garder contact, mais depuis sa création en 2004, Facebook a attiré plus de 250 millions d'utilisateurs.

Les autres plaignants sont un photographe et une actrice, mécontents de voir leurs photos diffusées sur leur page sans leur accord. Mais ceux qui interpellent le plus sont deux plaignants mineurs. L'un des jeunes garçons, âgé de 11 ans lors de son inscription, avait diffusé des photos d'enfants à moitié nus sur sa page. Facebook n'autorise pourtant les inscriptions qu'à l'âge de 13 ans, mais le site ne propose aucun moyen de confirmer l'âge des inscrits.

Ancien étudiant de Harvard, le créateur de Facebook Mark Zuckerberg, n'avait certainement pas imaginé l'envergure qu'allait prendre son réseau social. Le site a eu une évolution très rapide et face aux possibles dérives, les termes d'utilisation ont été redéfinies à plusieurs reprises, afin de respecter au mieux [la vie privée de ses utilisateurs](#). Avec 250 millions d'inscrits, Facebook est devenu une gigantesque toile de réseaux, dont le contrôle échappe visiblement à plus d'un.